

Antoine Guiziou
Doctorant en droit privé, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Titre :

Deadbots vs Griefbots : Enjeux conceptuels, techniques et juridiques pour l'ingénierie des exigences en IA

Résumé

:

Cette présentation explore la distinction entre *deadbots* et *griefbots*, en s'intéressant aux implications conceptuelles, techniques et juridiques de cette différenciation. Alors que les deadbots représentent la continuité numérique d'une personne décédée, les griefbots servent d'assistants virtuels pour accompagner le deuil des proches du défunt. L'intérêt d'une telle catégorisation influence directement la conception technique de ces systèmes, notamment en ce qui concerne la gestion de la mémoire, l'exclusivité ou la fidélité des échanges conversationnels, ainsi que le rapport à la virtualité intégré par ces agents. Ces distinctions techniques ont également des conséquences juridiques, nécessitant éventuellement une classification spécifique dans le cadre législatif actuel, en vertu notamment du règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA Act). L'accent est mis sur l'interdisciplinarité entre droit et informatique, afin de clarifier les concepts clés, faciliter le dialogue entre les communautés scientifiques et contribuer ainsi à une mise en œuvre précise des contraintes réglementaires en matière d'ingénierie des exigences dans l'IA.